





### 3/ La neutralité

L'enseignement public est neutre : la neutralité philosophique et politique s'impose aux enseignants et aux élèves. Par contre, dans le cadre de la distinction vie publique et vie privée, l'engagement politique ou syndical ne peut donner lieu à discrimination.

### 4/ La laïcité

Le principe de laïcité en matière religieuse est défini par les lois du 28 mars 1882 et du 30 octobre 1886. Elles définissent l'obligation d'instruction et la laïcité des personnels et des programmes. L'importance de la laïcité dans les valeurs scolaires républicaines a été accentuée par la loi du 9 décembre 1905 instaurant la laïcité de l'Etat. Le respect des croyances des élèves et de leurs parents implique : l'absence d'instruction religieuse dans les programmes, la laïcité du personnel, l'interdiction du prosélytisme. (cf. Fiche

### 5/ L'obligation scolaire

Depuis la loi Jules Ferry du 28 mars 1882, l'instruction est obligatoire. Cette obligation s'applique à tous les enfants français ou étrangers résidant en France dès l'âge de 6 ans. A l'origine, la scolarisation était obligatoire jusqu'à l'âge de 13 ans, puis 14 ans à partir de la loi du 9 août 1936. Depuis l'ordonnance n° 59-45 du 6 janvier 1959, elle a été prolongée jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.

Les familles ont deux possibilités : assurer elles-mêmes l'instruction des enfants (avec déclaration préalable) ou les scolariser dans un établissement scolaire public ou privé.

### Le conseil de l'ancien!

Pour les écrits, mon orthographe sera irréprochable!  
Pour m'entraîner, je surfe sur les réseaux sociaux et je corrige mentalement les fautes !!!

Adhérer au SE-UNSA 43,  
c'est faire le choix d'un syndicat utile!

[43@se-unsas.org](mailto:43@se-unsas.org)

04 71 09 28 43

